Chers collègues,

J'entame une nouvelle année à titre de ministre de la Justice et de notaire général du Québec et celle-ci s'annonce tout aussi stimulante et productive que la dernière.

Au cours des derniers mois, plusieurs projets et initiatives d'intérêt pour la profession notariale ont été présentés.

Le registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture a notamment été lancé. Celui-ci permet aux proches d'une personne décédée et à leur mandataire, par exemple un notaire chargé du règlement de la succession, de savoir si des préarrangements avaient déjà été pris pour le défunt. Ce nouveau registre est accessible depuis le 18 janvier 2021.

Plusieurs projets pilotes en matière de médiation ont également été déployés au cours de la dernière année. En plus d'offrir aux citoyens un meilleur accès à la justice, ils sont d'un grand intérêt pour les notaires qui souhaiteraient enrichir leur pratique professionnelle en la matière. En effet, depuis le 18 février 2021, les couples sans enfant commun à charge peuvent bénéficier de trois heures gratuites avec une médiatrice ou un médiateur accrédité en vue de régler leur séparation à l'amiable. De plus, les citoyennes et les citoyens dont le dossier est contesté aux petites créances ont droit à trois heures gratuites avec une médiatrice ou un médiateur depuis le 13 mai 2021. Et plus récemment, soit le 6 septembre dernier, un nouveau service de médiation en protection de la jeunesse a été lancé dans la région de Québec, lequel s'appuiera sur la participation de médiateurs familiaux accrédités.

Nous avons aussi eu le plaisir, au cours des derniers jours, d'annoncer, en collaboration avec la Chambre des notaires, la conclusion d'une entente sur le tarif des honoraires et des débours des notaires pour les services rendus à des citoyens admissibles à l'aide juridique. La dernière entente datant de 2003, une mise à jour des honoraires accordés s'imposait. De plus, l'entente précise maintenant que les débours sont en sus des honoraires et bonifie les services couverts par la Commission des services juridiques.

Le 20 août dernier, l'arrêté vous permettant de recevoir des actes notariés en minute sur support technologique a été renouvelé, et ce, jusqu'au 31 août 2022. Nous poursuivons par ailleurs les travaux afin que les actes notariés sur support technologique puissent être utilisés de façon permanente.

Au cours des prochains mois, votre expertise sera également sollicitée de diverses manières.

À commencer par l'importante réforme de la Charte de la langue française que nous avons déposée le printemps dernier. Les consultations sur le projet de loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français débuteront sous peu, et vous serez invités à nous faire part de vos réflexions.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à mieux protéger, promouvoir et valoriser notre langue, en renforçant son statut dans toutes les sphères de la société. La langue française nous rassemble toutes et tous. Les acteurs de tous les milieux sont appelés à contribuer à l'effort collectif et le milieu juridique ne fait pas exception.

En traduisant par écrit la volonté des parties dans des actes notariés, vous constituez à n'en point douter des ambassadeurs quant à l'importance de maîtriser et de promouvoir notre langue. En ce sens, plusieurs dispositions introduites dans le projet de loi 96 visent notamment à protéger l'usage du français dans la rédaction de nombreux types de contrats, dont plusieurs destinés à être reçus par acte notarié en minute.

Nous avons aussi l'intention de présenter le premier volet de la réforme du droit de la famille. Cette première phase concernera principalement la filiation. La dernière réforme majeure du droit de la famille remonte aux années 1980. Les réalités et les besoins des familles québécoises ont beaucoup évolué depuis quarante ans et le droit doit maintenant être ajusté pour mieux y répondre.

D'importants défis nous attendent. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur votre dévouement et comptons sur votre précieuse collaboration pour faire avancer le droit et continuer d'améliorer l'accès à des services juridiques pour la population.

Simon Jolin-Barrette

Votre gouvernement

Québec